

## AVIS N°2016-68

### *Relatif*

### **Charte de gouvernance climat des territoires de la Méditerranée – Animation de la démarche territoriale d’adaptation au changement climatique.**

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

**Vu** la lettre de saisine du 30 novembre 2016 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l’avis du Conseil Economique Social et Culturel de Corse sur ***La Charte de gouvernance climat des territoires de la Méditerranée – Animation de la démarche territoriale d’adaptation au changement climatique.***

Après avoir entendu Madame Fabienne GIOVANNINI Présidente de l’Agence d’Aménagement durable, de planification et d’Urbanisme de la Corse et Monsieur Alexis MILANO, Directeur.

**Sur** rapport de Monsieur Vincent CICCADA,

**Le Conseil Economique, Social et Culturel de Corse,  
Réuni en séance plénière le 12 décembre 2016 à Ajaccio,**

### **Émet l’avis suivant**

Depuis 10 ans le CESC est conscient de l’existence du réchauffement climatique et de son corolaire le dérèglement climatique. Il a d’ailleurs dans le cadre du PADDUC rédigé une contribution exprimant la nécessité de prendre en compte ce phénomène au niveau de la Corse.

La prise de conscience est aujourd’hui actée par les Etats, mais on ne constate pas une avancée rapide en ce domaine, il est à noter que les régions insulaires sont réceptives à ce problème et s’efforcent de réagir d’une façon efficace, tant au sujet des cataclysmes que dans le domaine de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Il est à noter que le Conseil de l’Energie, de l’Air et du Climat est l’instance de concertation et d’études de la Collectivité Territoriale de Corse pour aborder en transversalité les questions liées à l’atténuation et à l’adaptation du changement climatique. Si les priorités seront de réparer les dégâts causés par ces phénomènes il s’agira surtout d’adapter les politiques d’actions pour que celles-ci soient efficaces et pertinentes à l’échelle de la Méditerranée.

Le CESC de Corse donne un avis favorable à l’engagement de la CTC au niveau Méditerranéen, via la signature de la charte de gouvernance climat des territoires.

**Le Président  
Henri FRANCESCHI**